



Dijon, mardi 10 novembre 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/05362

Pris en application :

Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Modalités d'exploitation (Réseau navigable DT Centre Bourgogne)

Confinement national à compter du 30 octobre jusqu'au 1er décembre 2020

Simple information (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 30/10/2020 à 08:00 au 01/12/2020 à 08:00

o **Direction territoriale Centre-Bourgogne**

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers sont informés que suite à l'annonce de ce nouveau confinement, les modalités et niveaux d'exploitation sur notre réseau sont conservés dans cette période jusqu'au 1^{er} décembre.

Il est également rappelé que par décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, **l'Etat interdit la circulation des bateaux à passagers avec hébergement, les activités nautiques et de plaisance.**

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX
Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

Date limite d'affichage :

02/12/2020

Chef de pôle

Signé

Jean-Christophe ROY